

**MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES  
CONVOCAATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2016**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

**Rappel du règlement de l'examen**

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, doivent être repassées à la session de septembre .
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, première session et session de rattrapage) tant que l'année n'a pas été validée.

**EPREUVES ECRITES :**

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger

La carte d'étudiant 2015/2016 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 11 Juillet** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

<b>Droit pénal des affaires</b>	<b>jeudi 01/09/2016</b>	<b>9h30-10h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit européen des affaires</b>	<b>jeudi 01/09/2016</b>	<b>11h30-12h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Histoire de la pensée juridique</b>	<b>jeudi 01/09/2016</b>	<b>13h30-14h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit fiscal des affaires</b>	<b>mercredi 07/09/2016</b>	<b>9h30-12h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit bancaire</b>	<b>jeudi 08/09/2016</b>	<b>14h-17h</b>	<b>Amphi 1</b>
<b>Droit des sûretés</b>	<b>vendredi 09/09/2016</b>	<b>9h30-12h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit des entreprises en difficulté</b>	<b>vendredi 09/09/2016</b>	<b>14h-17h</b>	<b>Amphi 2</b>

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit des sûretés :** Code civil DALLOZ ou LITEC

**Droit des entreprises en difficulté :** Code civil/Code de commerce

**Droit fiscal des affaires :** Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales

**Droit bancaire :** Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

**Autres épreuves :** aucun document autorisé

**Les oraux auront lieu entre le 1er et le 16 septembre.**

La répartition des jurys sera communiquée ultérieurement